

Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement

RS6360 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 326, 412
Formacode(s)	32066, 32154, 15050
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

CONFEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE NON LUCRATIF (CEPNL) · SIRET : 82264435700029

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADEFEAP	31914982900016	Former et organiser l'évaluation
AGIFOPEC	30876550200023	Former et organiser l'évaluation
ASS RENOVATION ETAABLISSEMENTS SCOLAIRES	78426310500040	Former et organiser l'évaluation
CREFI	40405415700049	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La transition numérique est en cours dans les établissements d'enseignement depuis de nombreuses années, avec des innovations digitales souvent perçues comme des atouts pour l'amélioration de la qualité pédagogique. Si l'épidémie de Covid-19 a conduit à une accélération des pratiques, elle n'a pas amélioré son organisation. Les évolutions, souvent adoptées dans l'urgence, ne sont pas suffisamment planifiées pour pouvoir passer à l'échelle au sein des établissements, et restent souvent cantonnées à des équipes présentant une appétence particulière pour le sujet.

Les managers des établissements jouent un rôle clé pour permettre la bonne conduite de cette transformation numérique. Ils ne disposent néanmoins la plupart du temps pas des compétences requises. Ce public cible représente des effectifs importants au sein de la branche, compte tenu de sa proportion de cadres (avec 20 171 cadres au sein de la branche selon les dernières statistiques de la Dares).

La transformation numérique nécessite de développer certaines compétences relatives au pilotage et à la gestion d'équipe de la part des managers, mais aussi dans le même temps de les acculturer davantage au numérique.

Ainsi, les rapports publics s'étant intéressés à la question de la transformation numérique des établissements d'enseignement, font régulièrement de ce double besoin de compétences de pilotage et d'acculturation au numérique une condition de réussite clé, en formulant des recommandations telles que :

- Accompagner la transformation numérique par des mesures de gestion des ressources humaines dédiées aux personnels administratifs. Il s'agit en particulier (...) de mettre en place un programme de formation permettant aux personnels en place d'acquérir et d'actualiser les compétences requises par la transformation pédagogique numérique.

- Formuler dans le cadre du projet de développement des établissements une stratégie de transformation pédagogique et numérique portée au plus haut niveau politique, assortie d'objectifs et de cibles inscrits dans un calendrier réaliste.
- Prioriser l'accompagnement des équipes pour assurer une pleine appropriation des mutations de l'enseignement supérieur et la cohésion d'équipe.

Ces conditions de réussite peuvent se traduire par des compétences clés, essentielles à la conduite de la transformation numérique des établissements :

- maîtriser les outils informatiques sur un plan technique, afin de pouvoir sélectionner ceux répondant le mieux aux besoins de l'établissement, mais également les présenter aux équipes et les accompagner dans leur prise en main
- prescrire les formations nécessaires pour faire monter les équipes en compétences sur le volet numérique,
- partager et faire appliquer les « bons modes d'usage des outils numériques », qu'il s'agisse d'éviter les risques psychosociaux (en particulier le droit à la déconnexion), mais également pour prévenir des manquements à la législation en vigueur (RGPD),
- mettre en œuvre un management participatif ou collaboratif, pour favoriser l'appropriation par les équipes des évolutions induites par la transformation numérique.

C'est l'ensemble de ses compétences qui sont ciblées par la certification « Conduire la transformation numérique dans le secteur en lien avec la communauté éducative » élaborée avec les professionnels de la branche des établissements de l'enseignement privé, ainsi que des employeurs et des salariés du secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1 Après l'analyse des besoins, mettre en œuvre au sein de l'équipe, les outils numériques et espaces de travail partagés adaptés, ainsi que leurs indicateurs d'évaluation et de performance, afin de respecter le calendrier et l'atteinte des objectifs de la mission ou du projet.

C.2 Mettre en place un management collaboratif et participatif en utilisant les outils numériques adéquats et les différentes techniques d'animation de l'équipe, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap (a minima audition, visuelle), afin de favoriser le partage d'informations entre les différents acteurs du projet.

C.3 Stimuler l'usage et la pratique collective des outils numériques, en analysant les usages et en proposant des solutions d'adaptation de l'organisation en place ou des processus de communication et/ou de travail, afin de répondre aux enjeux de transformation numérique de la structure

C.4 Mettre en œuvre les conditions de développement des compétences numériques de l'équipe en identifiant les personnes ressources, en favorisant la posture d'auto-apprenant, en prenant en compte les possibles situations de handicap et en recensant leurs besoins en formation afin de maintenir l'employabilité.

C.5 Participer aux actions de prévention de la surcharge informationnelle mises en place dans l'organisation, en identifiant les problématiques liées à cette surcharge, en faisant respecter le droit à la déconnexion et en diffusant et faisant appliquer les bons usages via une charte de bonnes pratiques, afin de protéger la santé des équipes en prenant en compte leurs conditions de travail et respectant leur vie personnelle.

C.6 Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'usage des données et des outils numériques (Transparence, Responsabilité, Intelligibilité, Fiabilité), en sensibilisant les équipes sur les risques liés à la cybersécurité, par le respect des règles et législation en vigueur (RPGD), afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

sans objet

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour la certification, l'organisme certificateur exige que le candidat soit en position de management d'équipe ou à minima de gestion d'équipe ; par ailleurs le candidat doit avoir un usage des fonctionnalités de base des outils numériques.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La Commission de certification sous l'égide de la CPN EEP Formation via l'Organisme certificateur est la seule instance en capacité de délivrer la certification visé.

La présidence de la Commission de certification est assurée, si possible alternativement, par un représentant de chacun des collèges. La Commission de certification doit garantir son impartialité et est composée comme suit :

- 2 ou 3 membres pour les organisations syndicales de salariés,
- 2 ou 3 membres pour les organisations professionnelles d'employeurs.

Les membres du jury sont à 100% externes à l'Organisme de formation/Organisme évaluateur.

Ils sont impartiaux, ainsi un jury ne participe pas aux délibérations s'il connaît personnellement un candidat (candidat de son propre établissement ou candidat qu'il aurait suivi pendant son parcours de formation).

Les membres de la Commission de certification sont désignés par les partenaires sociaux des deux collèges au regard de leurs compétences.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6360/>